



www.shiatsuformationpro.fr

info@shiatsuformationpro.fr

contact : Hélène Blandin 06 81 21 29 64

INSCRIPTION FORMATION SHIATSU

Année de base/1^{ère} Année formation professionnelle

Dates :	1er module	30, 31 Janvier et 1er Février 2026
	2ième module	14, 15, 16 Mars 2026
	3ième module	9, 10, 11 Mai 2026
	4ième module	13, 14, 15 Juin 2026
	5ième module	12, 13, 14 Septembre 2026
	6ième module	10, 11, 12 Octobre 2026
	7ième module	14, 15, 16 Novembre 2026
	8ième module	12, 13, 14 Décembre 2026

Horaires : 9h00/13h – 14h30/17h30

Lieu : centre du Lot – pleine nature – chauffage au sol – hébergement possible

Programme :

- l'énergétique du Shiatsu : voir, écouter, faire bouger le Ki
- respiration, centrage et utilisation relâchée du poids du corps, ainsi que les différentes techniques de pression et d'étirement des méridiens
- les enchainements (Kata) le receveur en position allongée et assise
- les trois méridiens classiques de posture et les points principaux
- les huit principes de la médecine chinoise
- les cinq éléments

Les détails sont à retrouver sur le site shiatsuformationpro.fr à la page formations

Participation à la formation : 2000€ l'année

Un premier chèque d'arrhes de 300€ sera encaissé à l'inscription

Le règlement de l'année peut s'effectuer en plusieurs fois au cours de l'année

Clôture des inscriptions : le 17 Novembre 2025



www.shiatsuformationpro.fr

info@shiatsuformationpro.fr

contact : Hélène Blandin 06 81 21 29 64

Bulletin d'inscription FORMATION SHIATSU Année de base

A envoyer à Hélène Blandin, 24 Place de l'Épicerie Delin, 46240 Vaillac

Nom : Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse postale :

.....
.....

Adresse mail :

.....

Tél portable :

JE M'INSCRIS en 1^{ère} Année de la Formation Shiatsu proposée par ShiatsuFormationPro en envoyant:

- Le bulletin d'inscription rempli et signé
- 1 chèque de 300€ qui sera encaissé à l'inscription (à l'ordre de l'Association QiOne)
- 1 chèque de 1700€ ou 2 chèques de 850€ ou 3 chèques de 567€ ou 4 chèques de 425€ à l'ordre de l'Association QiOne. Les chèques seront encaissés au cours de l'année avec votre approbation. Le paiement par espèce ou virement est possible ; les chèques seront alors rendus au fur et à mesure

ANNULATIONS

- Du fait de l'organisateur :

En cas d'annulation de la formation, toutes les sommes versées seront remboursées

En cas d'annulation d'un stage, l'organisateur s'engage à proposer une date de remplacement

- Du fait du stagiaire :

En cas d'annulation de la formation, et uniquement pour raison de force majeure, l'organisateur devra être prévenu au moins 21 jours avant le premier stage. Les chèques seront alors renvoyés à l'exception du chèque d'arrhes d'inscription de 300€

En cas d'annulation de la formation moins de 21 jours avant le début de la formation ou en cours d'année, les 2000€ de l'année sont dus, et les chèques seront encaissés.

Le stagiaire s'engage à participer aux dates proposées. En cas d'absence, il ne pourra prétendre à aucune compensation ; il lui sera proposé des sessions de remise à niveau.

A

Le

Signature du stagiaire précédée de la mention « **lu et approuvé** »